



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Affaire n° 17-20250327

**Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) à
Trois Mares
Lot n°5 : Electricité / Courants forts / Courants faibles
Modification n° 2 au marché de travaux n° VI2019.333**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 14 mars 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à seize heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Evelyne Robert, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Augustine Romano par Marie-Lise Blas, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Charles Emile Gonthier, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Jacquet Hoarau, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Jean Philippe Smith par Maurice Hoarau, Noëline Domitile par Régine Blard, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 17-20250327

**Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) à
Trois Mares
Lot n°5 : Electricité / Courants forts / Courants faibles
Modification n° 2 au marché de travaux n° VI2019.333**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu le rapport n° 17-20250327 présenté au Conseil municipal du 27 mars 2025,

Considérant que dans le cadre du projet de construction d'un EAJE sur le secteur de Trois Mares, la commune du Tampon a attribué à la société SAS ESSIA le lot N°5, relatif à l'Electricité – Courant Fort – Courant faible - par acte d'engagement (marché n°VI.2019.333) notifié le 18 Février 2020, pour un montant de 267 691,20€ TTC,

Considérant que premièrement, au regard des conditions climatiques sur la partie basse du territoire communal, l'exploitant a demandé qu'il soit assuré un confort thermique optimal pour les enfants en bas âge et le personnel de la crèche. Ainsi, il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un système de climatisation réversible à minima dans les espaces de vie, correspondant aux 3 unités de vie de la crèche de 3 Mares.

Considérant que pour ce faire, il est indispensable de prévoir une alimentation électrique répondant aux nouvelles exigences de puissance du système de climatisation réversible à mettre en place. Ces travaux comprennent :

- La modification des puissances des DRV (Système de climatisation à débit de Réfrigérant Variable) prévues ;
- La fourniture et pose d'une alimentation adaptée pour ces nouvelles installations ;
- La mise en service et les tests de conformité,

Considérant qu'un devis a été demandé à l'entreprise ESSIA, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de 10 558,87 € HT soit 11 456,37 € TTC,

Considérant que deuxièmement, il est prévu sur l'opération de la construction de la crèche de 3 Mares, la fourniture et pose de jalousies dans toutes les unités de vie. De nombreuses jalousies sont situées à 3.85 mètres de hauteur et jouent un rôle crucial dans la ventilation et la régulation thermique des espaces. Une gestion centralisée et motorisée des jalousies permettrait un meilleur contrôle des conditions climatiques intérieures,

- Considérant** qu'il convient donc de prévoir l'installation de commandes électriques,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise ESSIA, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de 10 799,96 € HT soit 11 717,96 € TTC,
- Considérant** que troisièmement, la modification n°2 du marché n°2019.334, validée par le Conseil Municipal d'octobre 2023, a permis à l'entreprise du lot Plomberie/ECS/Ventilation de remplacer le système de climatisation centralisée unique par trois systèmes, soit un par unité de vie. De ce fait, des travaux et études supplémentaires pour l'alimentation électriques de ces mêmes systèmes sont à réaliser,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise ESSIA, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de 7 211,60 € HT soit 7 824,59 € TTC,
- Considérant** qu'enfin, il était prévu, dans le cadre du marché, la livraison de téléviseurs, photocopieur, vidéoprojecteur et écran de projection. L'utilisation de ces équipements dans un établissement destiné à la petite enfance était limitée,
- Considérant** qu'il est proposé la suppression de ces éléments,
- Considérant** que cette suppression entraîne une moins-value de 18 724,50 € HT soit 20 316,08 € TTC,
- Considérant** que le total des devis présentés est détaillé comme suit :
- **Alimentation électrique pour la climatisation réversible** : 10 558,87 € HT soit 11 456,37 € TTC
 - **Commandes électriques pour les jalousies** : 10 799,96 € HT soit 11 717,96 € TTC
 - **Alimentation électrique des systèmes de climatisation** : 7 211,60 € HT soit 7 824,59 € TTC
 - **Suppression des équipements multimédias** : -18 724,50 € HT soit -20 316,08 € TTC
- Total HT des devis présentés : 9 845,93 € HT Total TTC des devis présentés : 10 682,83 € TTC**
- Incidence financière totale sur le marché initial**
- **Montant initial du marché** : 246 720,00 € HT soit 267 691,20 € TTC
 - **Avenant n°1** : sans incidence financière
 - **Avenant n°2** : +9 845,93 € HT soit +10 682,83 € TTC
- Considérant** que **nouveau montant du marché** est donc de **256 565,93 € HT soit 278 374,03 € TTC**, ce qui représente une augmentation de **3,99%** tous avenants confondus,

Considérant que les travaux complémentaires n'entraînent pas de délai supplémentaire et s'inscrivent dans le planning indice 3 du 29 novembre 2024 dont la fin des travaux est prévue pour le 23 juillet 2025,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 27 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 la conclusion de la modification n°2 du marché n° VI 2019.333 passée avec l'entreprise ESSIA,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Gilberte Lauret-Payet, 6ème adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
MODIFICATION N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

ESSIA
42 Chemin Isautier
97430 Le tampon

Tél : 02 62 20 07 30 - @ contact@sas-essia.re

C - Objet du marché public

CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A TROIS MARES
LOT 5 : Electricité / Courants forts / Courants faibles

- ✓ Numéro de marché public : VI2019.333
- ✓ Date de la notification du marché public : 18/02/2020
- ✓ Durée du marché de travaux : 12 mois
- ✓ Montant initial du marché public : 267 691,20 € TTC

D - Objet de l'avenant

- ✓ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre du projet de construction d'un EAJE sur le secteur de Trois Mares, la commune du Tampon a attribué à la société SAS ESSIA le lot N°5 – relatif à l'Electricité – Courant Fort – Courant faible - par acte d'engagement (marché n°VI.2019.333) notifié le 18 Février 2020, pour un montant de 267 691,20€ TTC.

1/ Au regard des conditions climatiques sur la partie basse du territoire communal, l'exploitant a demandé qu'il soit assuré un confort thermique optimal pour les enfants en bas âge et le personnel de la crèche. Ainsi, il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un système de climatisation réversible à minima dans les espaces de vie, correspondant aux 3 unités de vie de la crèche de 3 Mares.

Pour ce faire, il est indispensable de prévoir une alimentation électrique répondant aux nouvelles exigences de puissance du système de climatisation réversible à mettre en place. Ces travaux comprennent :

- La modification des puissances des DRV (Système de climatisation à débit de Réfrigérant Variable) prévues.
- La fourniture et pose d'une alimentation adaptée pour ces nouvelles installations.
- La mise en service et les tests de conformité.

Un devis a été demandé à l'entreprise **ESSIA**, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une **plus-value de 10 558,87 € HT soit 11 456,37 € TTC**.

2/ Il est prévu sur l'opération de construction de la crèche de 3 Mares, la fourniture et pose de jalousies dans toutes les unités de vie. De nombreuses jalousies sont situées à 3.85 mètres de hauteur et jouent un rôle crucial dans la ventilation et la régulation thermique des espaces. Une gestion centralisée et motorisée des jalousies permettrait un meilleur contrôle des conditions climatiques intérieures.

Il convient donc de prévoir l'installation de commandes électriques.

Un devis a été demandé à l'entreprise **ESSIA**, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une **plus-value de 10 799,96 € HT soit 11 717,96 € TTC**.

3/ La modification n°2 du marché n°2019.334, validée par le Conseil Municipal d'octobre 2023, a permis à l'entreprise du lot Plomberie/ECS/Ventilation de remplacer le système de climatisation centralisée unique par trois systèmes, soit un par unité de vie. De ce fait, des travaux et études supplémentaires pour l'alimentation électriques de ces mêmes systèmes sont à réaliser.

Un devis a été demandé à l'entreprise **ESSIA**, validé par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une **plus-value de 7 211,60 € HT soit 7 824,59 € TTC**.

4/ Il était prévu, dans le cadre du marché, la livraison de téléviseurs, photocopieur, vidéoprojecteur et écran de projection. L'utilisation de ces équipements dans un établissement destiné à la petite enfance était limitée.

Il est proposé la suppression de ces éléments.

Cette suppression entraîne une **moins-value de 18 724,50 € HT soit 20 316,08 € TTC**.

Total des devis présentés :

- **Alimentation électrique pour le chauffage** : 10 558,87 € HT soit 11 456,37 € TTC
- **Commandes électriques pour les jalousies** : 10 799,96 € HT soit 11 717,96 € TTC
- **Alimentation électrique des systèmes de climatisation** : 7 211,60 € HT soit 7 824,59 € TTC
- **Suppression des équipements multimédias** : -18 724,50 € HT soit -20 316,08 € TTC

Total HT des devis présentés : 9 845,93 € HT

Total TTC des devis présentés : 10 682,83 € TTC

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget.

E – Modification du montant du marché

Incidence financière totale sur le marché initial

- **Montant initial du marché** : 246 720,00 € HT soit 267 691,20 € TTC
- **Avenant n°1** : sans incidence financière
- **Avenant n°2** : +9 845,93 € HT soit +10 682,83 € TTC

Le **nouveau montant du marché** est donc de **256 565,93 € HT soit 278 374,03 € TTC**, ce qui représente une augmentation de **3,99%** tous avenants confondus.

F – Durée du marché

Les travaux complémentaires n'entraînent pas de délai supplémentaire et s'inscrivent dans le planning indice 3 du 29 novembre 2024 dont la fin des travaux est prévue pour le 23 juillet 2025.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ESSIA 42 chemin Isautier 97430 Le Tampon		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(Représentant du Pouvoir Adjudicateur ou de l'Entité Adjudicatrice)

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

Publié le 09/04/2025 à 17:02

Envoyé en préfecture le 06/04/2025

Reçu en préfecture le 06/04/2025

Publié le

ID : 974-219740222-20250327-17_20250327-DE



✓ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)